



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
7 mai 2019
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil

Deuxième session

Gebze (Turquie), 3 et 4 avril 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Prévisions budgétaires et programme de travail pour 2019

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : prévisions budgétaires et programme de travail pour 2019

I. Orientations générales

1. Dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté en 2011 à l'issue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il est demandé que soit établie une banque de technologies exclusivement consacrée aux pays les moins avancés, priorité de longue date de ces pays, réaffirmée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au titre de l'objectif de développement durable n° 17.
2. Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/251](#) concernant la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, par laquelle elle décidait de créer la Banque et d'en faire l'un de ses organes subsidiaires, et en adoptait la Charte (voir [A/71/363](#)). Dans la même résolution, elle invitait les États Membres et les autres parties prenantes à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la Banque afin d'en assurer la mise en service.
3. La Banque est devenue pleinement opérationnelle en 2018 à la suite de la signature, le 22 septembre 2017, de deux accords entre l'ONU et la Turquie – l'un concernant l'établissement de la Banque et l'autre l'apport d'un appui financier et en nature –, de l'inauguration de son siège à Gebze (Turquie) le 4 juin 2018 et de la nomination de son directeur général le 24 novembre 2018.
4. La Directrice du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a, en 2018, assumé les fonctions de directrice générale par intérim de la Banque, et, au cours de cette année de transition, le personnel du Bureau a prêté son concours à titre provisoire.

* TBLDC/2019/1.



5. La création de la Banque, étape des plus importantes, devrait aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et de les exploiter aux fins du développement durable et de la transformation structurelle de leur économie. Sa mise en service, première cible associée à l'objectif de développement durable n° 17 à avoir été atteinte (cible 17.8), contribue directement à la réalisation de l'objectif du Programme 2030 qui consiste à ne laisser personne de côté, ainsi qu'à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul.

6. Conformément à sa charte, la Banque renforcera les moyens scientifiques et technologiques et les capacités d'innovation des pays les moins avancés afin qu'ils puissent, notamment, mieux recenser, financer, développer, intégrer et mettre en service des technologies et d'autres produits issus de l'innovation, notamment nationale, et mieux aborder et traiter les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle ; elle prêtera concours à l'élaboration et l'exécution de stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ; elle consolidera les partenariats entre les organismes publics et les acteurs du secteur privé compétents ; elle encouragera la coopération entre tous les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation – notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les organismes du secteur public – tant au sein de chacun des pays les moins avancés qu'entre eux ainsi qu'avec leurs homologues d'autres pays ; elle favorisera et facilitera la sélection et l'exploitation de techniques appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays, dans le respect des droits de propriété intellectuelle ; enfin, elle stimulera, aux plans national et régional, la capacité de ces pays d'en tirer parti afin de susciter des changements en profondeur.

7. Le projet de budget et le programme de travail pour 2019 exposés dans le présent document suivent les indications qui figurent dans le plan stratégique de la Banque¹. Le recrutement de personnel a été limité afin de concilier le nombre de postes avec les activités de programme inscrites au budget. Outre le Directeur général, le personnel permanent de la Banque comprend deux administrateurs de programmes, qui ont pris leurs fonctions en décembre 2018 et janvier 2019. Un(e) troisième sera recruté(e) en 2019.

8. Les prévisions budgétaires et le projet de programme de travail pour 2019 figurant dans le présent document visent principalement à consolider et, dans une certaine mesure, développer les activités entreprises par la Banque en 2018, tout en poursuivant la conduite des activités prévues dans le budget et le programme de travail pour 2018. Le programme de travail pour 2019 restera donc principalement axé sur les activités menées à l'échelle nationale dans les deux domaines suivants :

a) Bilans de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et évaluation des besoins technologiques ;

b) Accès en ligne aux travaux de recherche et aux connaissances techniques.

9. Dans le cadre des examens de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation ainsi que des évaluations des besoins technologiques qu'elle effectuera, la Banque dressera le bilan de la situation actuelle de plusieurs pays parmi les moins avancés, et ce, en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies. Ces examens serviront à déterminer le déficit technologique et les besoins prioritaires de ces pays en la matière, l'accent étant mis sur les moyens d'accentuer les politiques et les mesures visant à améliorer les capacités technologiques nationales et régionales et à promouvoir l'innovation. Ils ont aussi

¹ Disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://unohrlls.org/custom-content/uploads/2017/01/Strategic-Plan-of-the-Technology-Bank-for-the-LDCs-8-August.pdf>.

pour but d'aiguiller les programmes de renforcement des capacités dans ces domaines et d'orienter les activités futures de la Banque et d'autres parties prenantes.

10. Pour promouvoir l'accès aux travaux de recherche, la Banque fera fond sur les initiatives déjà engagées et s'attachera à faciliter et à étendre l'accès en ligne aux revues, aux ouvrages et aux bases de données scientifiques, sans frais directs. Elle organisera, à l'intention de bibliothécaires, de professeurs d'université, de doctorants, de chercheurs et d'informaticiens, des séances de formation au renforcement des capacités. Tout ceci devrait permettre aux scientifiques et aux chercheurs d'avoir davantage accès aux données, publications et initiatives relevant de la science, de la technologie et de l'innovation, et de resserrer la collaboration à l'échelle internationale, aussi bien entre les pays les moins avancés qu'entre les centres de recherche et les universités.

11. Afin de mieux faire connaître la Banque, l'une des activités prévues consistera spécifiquement à mettre au point une stratégie de communication propre à contribuer aux efforts de mobilisation de ressources en cours et à l'élaboration d'initiatives menées conjointement avec des partenaires des secteurs public et privé. Le Bureau de la Haute-Représentante continuera de prêter son concours à la Banque pour ce qui touche à la communication. On s'emploiera également à mettre au point, en tirant parti des ressources allouées à la réalisation du programme de travail pour 2018, une stratégie de mobilisation des ressources visant à augmenter rapidement les moyens dont dispose la Banque pour financer ses programmes.

II. Vue d'ensemble des prévisions budgétaires et des ressources disponibles

12. Aux termes de la Charte de la Banque, les activités sont financées par des contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et les fondations. Ces ressources sont déposées dans un fonds d'affectation spéciale et font l'objet d'une vérification par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

13. Étant donné l'étendue des besoins des pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation, la Banque devrait disposer, selon les estimations, d'un budget annuel de 35 à 40 millions de dollars pour mener des activités s'étendant à l'ensemble des objectifs énoncés dans sa charte et qui changeront la donne dans tous les pays les moins avancés.

14. Pour exécuter son programme de travail pour 2019, la Banque pourra compter sur la contribution de 2 millions de dollars de la Turquie, pays hôte, conformément à l'accord sur les contributions en espèces et en nature signé le 22 septembre 2017. En outre, le report des fonds non dépensés en 2018, année de démarrage des activités de la Banque, étant estimé à 4 105 257 dollars, le montant total des ressources disponibles s'élève à 6 105 257 dollars. On trouvera ventilées au tableau 1 les dépenses effectives de l'année 2018.

15. Le montant total des prévisions de dépenses pour 2019 s'élève à 6 479 960 dollars, soit 2 567 433 dollars pour poursuivre l'exécution du programme de travail de 2018 et 3 912 528 dollars au titre de l'exécution du programme de travail pour 2019. Ce montant couvre les dépenses de personnel, l'appui au Conseil, les dépenses afférentes aux programmes, les dépenses de fonctionnement et l'appui aux programmes (voir tableau 2). L'exécution des activités inscrites au budget et au programme de travail figurant dans le présent document pourrait se poursuivre en 2020. L'écart entre les prévisions de dépenses et le montant total des ressources disponibles s'élève à 374 703 dollars.

16. Le Directeur général (D-2) a été nommé le 24 novembre 2019. Les titulaires de deux postes d'administrateur de programmes (P-4) ont respectivement pris leurs fonctions en décembre 2018 et février 2019, et un troisième poste de ce type est inscrit au budget pour 2019.

17. En avril 2018, la Banque a conclu un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant la prestation de services administratifs.

Tableau 1
Dépenses effectives en 2018

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives</i>
A. Dépenses de personnel		
1. Personnel recruté sur le plan international	1 252 300	102 605
2. Personnel recruté sur le plan local	73 100	–
Total partiel (dépenses de personnel)	1 325 400	102 605
B. Appui au Conseil		
1. Voyages	60 000	–
2. Dépenses de représentation	12 000	–
Total partiel (appui au Conseil)	72 000	–
C. Dépenses afférentes aux programmes		
Activité 1 : procéder à des bilans de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et à l'évaluation des besoins technologiques de certains des pays les moins avancés	1 200 000	53 387
Activité 2 : promouvoir l'accès à la recherche et aux connaissances techniques dans certains des pays les moins avancés	1 266 500	570 078
Activité 3 : mobiliser des ressources	75 000	–
Total partiel (dépenses afférentes aux programmes)	2 541 400	623 465
D.1 Dépenses opérationnelles		
1. Voyages du personnel	50 000	47 033
2. Services contractuels		
a) Dépenses liées à la sécurité	100 000	–
b) Création et administration d'un site Web	28 000	–
c) Traduction et reproduction des documents	50 000	–
3. Matériel	40 000	–
4. Fournitures	1 000	–
D.2 Frais généraux de fonctionnement		
1. Services d'appui informatique et licences de logiciels	2 000	–
2. Dépenses diverses	4 000	–
3. Dépenses de représentation	10 000	–
4. Coûts directs d'exécution	–	14 312
Total partiel (dépenses opérationnelles)	285 000	61 345

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives</i>
E. Dépenses d'appui aux programmes		
Dépenses d'appui aux programmes ^a	549 107	86 608
Total	4 773 007	874 023

^a Les dépenses d'appui aux programmes afférentes au fonds d'affectation spéciale représentent 11 % du total des dépenses.

Tableau 2
Ressources nécessaires pour 2019

(En dollars des États-Unis)

	<i>Travaux prévus pour 2018 reportés à 2019</i>	<i>Programme de travail pour 2019</i>	<i>Total pour 2019</i>
A. Dépenses de personnel			
1. Personnel recruté sur le plan international	–	714 800	714 800
2. Personnel recruté sur le plan local	–	69 000	69 000
Total partiel (dépenses de personnel)		783 800	783 800
B. Dépenses d'appui au Conseil			
1. Voyages	60 000	60 000	120 000
2. Dépenses de représentation	12 000	–	12 000
Total partiel (dépenses d'appui au Conseil)	72 000	60 000	132 000
C. Dépenses afférentes aux programmes			
Activité 1 : procéder à des bilans dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à une évaluation des besoins technologiques dans certains des pays les moins avancés	1 146 613	600 000	1 746 613
Activité 2 : promouvoir l'accès à la recherche et aux connaissances techniques dans certains des pays les moins avancés	696 422	1 853 000	2 549 422
Activité 3 : mobiliser des ressources	75 000	–	75 000
Activité 4 : préparer une stratégie de communication	–	40 000	40 000
Total partiel (dépenses afférentes aux programmes)	1 918 035	2 493 000	4 411 035
D.1 Dépenses opérationnelles			
1. Voyages du personnel	2 967	50 000	52 967
2. Services contractuels			
a) Dépenses liées à la sécurité	100 000	–	100 000
b) Création, mise à jour et administration d'un site Web	28 000	–	28 000
c) Traduction et reproduction des documents	50 000	20 000	70 000
3. Matériel	40 000	–	40 000
4. Fournitures	1 000	4 000	5 000
5. Services contractuels divers	–	2 000	2 000

	<i>Travaux prévus pour 2018 reportés à 2019</i>	<i>Programme de travail pour 2019</i>	<i>Total pour 2019</i>
D.2 Frais généraux de fonctionnement			
1. Services d'appui informatique et licences de logiciels	2 000	7 000	9 000
2. Dépenses diverses	4 000	2 000	6 000
3. Dépenses de représentation	10 000	–	10 000
4. Coûts directs d'exécution	85 000	103 000	188 000
Total partiel (dépenses opérationnelles)	322 967	188 000	510 967
E. Appui aux programmes			
Appui aux programmes ^a	254 430	387 728	642 158
Total	2 567 433	3 912 528	6 479 960

^a Les dépenses d'appui aux programmes au titre du fonds d'affectation spéciale représentent 11 % du total des dépenses.

a) Dépenses de personnel

18. Le montant demandé au titre du personnel recruté sur le plan international (714 800 dollars) permettra de financer les dépenses afférentes à trois postes – un poste de directeur général (D-2) et deux postes d'administrateur(trice) de programmes (P-4) – ainsi que le recrutement à un troisième poste d'administrateur(trice) de programmes (P-4). Le montant demandé au titre du personnel recruté sur le plan local (69 000 dollars) servira à financer les dépenses afférentes à trois postes de personnel d'appui, dont les titulaires seront chargés de fournir un soutien administratif et informatique.

b) Appui au Conseil

19. Le montant demandé (132 000 dollars) servira à couvrir les frais de voyage des membres du Conseil et d'autres experts pour que ceux-ci puissent se rendre aux réunions officielles, y compris à deux réunions du Conseil prévues en 2019, et les frais de représentation pour les réceptions officielles.

c) Dépenses afférentes aux programmes

20. Le montant demandé (4 411 035 dollars) servira à financer l'exécution des activités de programme. Les activités correspondantes et les prévisions de dépenses ventilées sont présentées à la section III ci-après.

d) Dépenses opérationnelles

21. Le montant demandé (510 967 dollars) couvrira les frais généraux de fonctionnement (matériel, fournitures, services informatiques, traduction et impression des documents, voyages, dépenses de représentation, coûts directs d'exécution et dépenses diverses).

III. Programme de travail pour 2019

A. Activité 1

Procéder à des bilans dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à l'évaluation des besoins technologiques dans certains des pays les moins avancés

1. Contexte et justification

22. La science, la technologie et l'innovation sont décisives au regard de la transformation socioéconomique des pays les moins avancés et de leur développement durable. Ces pays manquent énormément de moyens dans ces domaines et sont nettement en retard sur les pays en développement plus avancés ; ces derniers, en effet, comblent progressivement l'écart avec les pays développés, dont l'économie repose sur la connaissance. La Banque, par l'action qu'elle mène en faveur du renforcement des capacités, peut aider de façon décisive les pays les moins avancés à combler leur déficit technologique.

23. Au titre de cette activité, la Banque dressera une série de bilans de la situation dans un petit groupe de pays les moins avancés – et, à terme, dans l'ensemble de ces pays – en collaboration avec la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organisations compétentes. Pour ce faire, on se fondera sur les études réalisées au niveau national dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, dont la portée devra être élargie de façon à englober l'évaluation des besoins technologiques. Ces bilans permettront de déterminer le déficit technologique et les besoins prioritaires de chacun des pays concernés, première étape de l'élaboration de stratégies cohérentes, intégrées et adaptées à la situation propre à chaque pays. Ils seront assortis de recommandations visant à accentuer les politiques et mesures propres à renforcer les capacités technologiques nationales et régionales et à promouvoir l'innovation, notamment au moyen d'évaluations approfondies dans des domaines d'importance critique pour les pays considérés.

24. Afin d'aider les pays les moins avancés à mieux obtenir des produits issus de l'innovation technologique provenant d'autres pays, et pour faciliter le transfert de connaissances et de technologies à des conditions librement décidées et convenues d'un commun accord, la Banque, en collaboration avec les organisations compétentes, procédera à des bilans de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et à l'évaluation des besoins technologiques, en mettant l'accent sur les priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, comme convenu au préalable avec les organismes publics concernés et en consultation avec les principales parties prenantes.

25. Ces bilans et évaluations serviront à orienter la mise au point de programmes de renforcement des capacités, que chaque pays pourra intégrer dans ses stratégies nationales de développement afin d'accélérer la prise en compte des priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul et de réaliser les objectifs de développement durable pertinents. Ces orientations, à leur tour, permettront de dégager un ensemble de priorités en matière de formation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation qui constitueront un guide précieux pour les bailleurs d'aide bilatérale, les banques de développement multilatérales et régionales, les fondations, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

26. Les bénéficiaires de cette activité seront notamment les milieux scientifiques, les pouvoirs publics chargés de la science, de la technologie et de l'innovation (c'est-

à-dire les ministères de la science, de l'industrie, de la technologie, de l'éducation, de l'agriculture et de la planification), les entrepreneurs, les établissements d'enseignement et la société civile.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

27. Cette activité est liée au domaine d'activité 1 (Politiques et renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation) prévu au titre des grandes orientations – A (Obtenir des produits issus de l'innovation technologique provenant d'autres pays, et faciliter le transfert de technologies à des conditions librement décidées et convenues d'un commun accord), B (Épauler l'innovation et la recherche nationales) et C (Mettre sur le marché des technologies aussi bien importées que d'origine nationale) – arrêtées dans le plan stratégique de la Banque, établi par les membres du Conseil nommés à titre provisoire, à la réunion qu'ils ont tenue les 26 et 27 juillet 2016 au Siège de l'ONU.

3. Objectifs

28. Cette activité a pour objectif primordial la réalisation de bilans de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et l'évaluation des besoins technologiques. Chaque bilan doit fournir des informations essentielles sur le fonctionnement des dispositifs nationaux en matière d'innovation, donner un aperçu des conditions qui existent au niveau national en ce qui concerne ces trois domaines et l'exploitation de produits technologiques, et cerner la manière dont les grandes orientations définies par les pouvoirs publics en la matière influent sur le développement durable. Les bilans doivent :

a) recenser les principaux domaines d'intérêt des pays les moins avancés concernés (santé publique, agriculture, industrie, technologies respectueuses de l'environnement, énergie durable ou encore informatique et communications) et dégager des initiatives spécifiques visant à tirer le meilleur parti de la technologie pour favoriser la transformation structurelle, réduire la pauvreté et œuvrer au développement durable. Dans chaque domaine, le bilan portera essentiellement sur quatre grands aspects :

i) les moyens dont dispose le pays concerné en matière d'innovation, de collaboration dans le domaine de la recherche-développement, de prospection technologique, de propriété intellectuelle, d'ingénierie et de savoir-faire technique et professionnel ;

ii) les technologies et les capacités indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable ou des objectifs du Programme d'action d'Istanbul ;

iii) les politiques et les programmes nécessaires au renforcement de ces capacités ;

iv) les pratiques optimales particulièrement adaptées aux buts et objectifs des pays les moins avancés ;

b) déterminer les moyens de renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, de consolider les infrastructures de recherche-développement et d'améliorer à cette fin l'utilisation des programmes de formation en place ;

c) rechercher des possibilités de collaboration au niveau régional ainsi qu'entre groupes de pays ayant des caractéristiques et des difficultés communes, et cerner les synergies et les complémentarités.

4. Réalisations escomptées

29. Dans le cadre de l'activité 1, les réalisations escomptées sont les suivantes :

- a) favoriser la création d'un espace de dialogue entre tous les acteurs concernés de la science, de la technologie et de l'innovation sur le plan national ;
- b) appréhender clairement les orientations et la réglementation en matière de science, de technologie et d'innovation décidées au niveau national ;
- c) définir une série de mesures concrètes et d'initiatives visant à renforcer les capacités pour mieux mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ;
- d) améliorer les mesures et les textes de loi nationaux tendant à optimiser les effets de la science, de la technologie et de l'innovation sur le développement durable ;
- e) contribuer au renforcement des capacités pour assurer la liaison avec les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales de manière à définir les besoins prioritaires des pays les moins avancés et à formuler des propositions en vue de les étayer.

5. Indicateurs de succès

30. Les indicateurs de succès se rapportant à l'activité 1 sont les suivants :

- a) nombre de parties prenantes interrogées ;
- b) nombre de participants aux ateliers organisés à l'échelle nationale ;
- c) augmentation du nombre d'activités de plaidoyer menées en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation auprès des autorités compétentes ;
- d) regain d'attention des décideurs envers la science, la technologie et l'innovation ;
- e) augmentation des dépenses et des investissements dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

6. Principales activités

31. La Banque, en faisant appel à ses propres fonctionnaires et à du personnel d'autres organismes des Nations Unies ainsi que, lorsque cela est possible, en s'assurant les services contractuels d'experts, exécutera les activités requises pour procéder à des bilans de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et à des évaluations des besoins technologiques. Ces activités sont décrites ci-après à titre indicatif :

- a) *Première visite.* Une première mission d'enquête technique sera menée, qui sera l'occasion de rencontrer des représentants des pouvoirs publics et d'autres acteurs de premier plan compétents dans ces domaines et issus du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile, ainsi que de recueillir des informations et des données afin d'apprécier la situation et de recenser les orientations générales, les textes de loi, les institutions et les dispositifs opérationnels. En marge de cette visite, un séminaire sur l'élaboration, l'examen et l'application de politiques en la matière sera organisé à l'intention de hauts responsables ministériels et d'autres acteurs nationaux compétents, auquel participeront, entre autres, des représentants des ministères (ou administrations équivalentes) de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, des finances et de la planification, de l'industrie et du commerce, de l'agriculture, de la santé ou encore de l'énergie et des mines, ainsi que

des représentants d'universités, de chambres de commerce et d'industrie, d'instituts de recherche et d'organismes de statistique. Des mesures seront prises afin de garantir la représentation équilibrée des sexes. Ce premier séminaire aura essentiellement pour objet de préparer le bilan de la situation et l'évaluation des besoins technologiques, mais aussi de constituer un groupe de travail national ;

b) *Création du groupe de travail national.* Un groupe de travail national, composé de représentants, désignés par les autorités, des principales entités nationales compétentes, sera constitué pour procéder à l'analyse des capacités nationales actuelles ;

c) *Seconde visite.* À l'issue du séminaire, les experts dont on se sera assuré les services, accompagnés des membres de ce groupe de travail, s'entreprendront avec les principaux acteurs nationaux compétents (ministères et grands organismes) afin de recueillir des informations sur les orientations générales et les dispositifs retenus pour évaluer la situation en matière de recherche et d'innovation ;

d) *Recensement des capacités, moyens et instruments dont dispose le pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.* Les experts, avec l'aide du groupe de travail national, procéderont à trois recensements dans les deux mois qui suivent la tenue du séminaire, afin de cerner :

- i) les mesures, orientations générales et règlements de portée nationale et, s'il y a lieu, régionale et internationale applicables dans ces domaines ;
- ii) les institutions et les établissements d'enseignement supérieur spécialisés ;
- iii) les moyens d'action et les dispositifs opérationnels en la matière ;

e) *Études documentaires.* D'autres informations nécessaires à la réalisation du bilan seront compilées par les experts au moyen d'études documentaires ;

f) *Élaboration du projet initial de bilan de la situation et d'évaluation des besoins technologiques.* Faisant fond sur les informations recueillies au moyen des recensements ainsi que sur des données statistiques et sur les études documentaires, les experts établiront la version initiale du bilan de l'état de la situation et d'évaluation des besoins technologiques ;

g) *Atelier de validation.* Un second séminaire sera organisé à des fins de validation une fois le projet initial communiqué aux membres du groupe de travail national et aux autres parties prenantes. Il s'agira de donner aux participants l'occasion d'examiner la teneur de ce document et de mener collectivement à bien l'analyse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces à partir des données empiriques recueillies. Des stages de formation pourront être organisés sur des sujets pour lesquels de fortes lacunes ont été mises au jour ;

h) *Élaboration de la seconde version du bilan de la situation et de l'évaluation des besoins technologiques.* Les experts établiront la seconde version du bilan et de l'évaluation, en tenant compte des conclusions auxquelles seront parvenus les participants à l'atelier de validation. Un(e) éditeur/éditrice scientifique collaborera avec eux à l'établissement de la version définitive de ces textes ;

i) *Publication de la version électronique du bilan de la situation et de l'évaluation des besoins technologiques.* La Banque publiera une version sur support électronique du texte définitif, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies ;

j) *Présentation du bilan de la situation et de l'évaluation des besoins technologiques.* La Banque, les organismes compétents des Nations Unies et les autorités nationales organiseront une présentation des principales conclusions, et les

experts dont la Banque s'est assuré les services proposeront une liste de solutions, d'initiatives et de priorités en matière de renforcement des capacités qui pourraient être retenues, en fonction des données empiriques recueillies.

32. Étant donné que l'établissement du bilan de la situation et de l'évaluation des besoins technologiques devrait prendre entre 18 et 24 mois, les prévisions de dépenses au titre de l'activité 1 pour 2019 représentent 50 % du coût estimatif total du projet.

7. Pays concernés

33. Comme prévu dans le budget et le programme de travail pour 2018, les préparatifs se poursuivent en vue des bilans et évaluations concernant Haïti, le Soudan, le Timor-Leste et l'Ouganda, en coopération avec l'UNESCO et la CNUCED. Cette opération devrait être achevée d'ici à la fin de 2019, au moyen des ressources reportées de 2018. Pour ce qui est de 2019, il est proposé que, sous réserve de l'approbation des autorités nationales, un bilan et une évaluation soient effectués dans cinq autres pays qui seront sélectionnés par le Conseil.

8. Prévisions de dépenses

34. Les montants demandés au titre de l'activité 1 sont présentés ci-après.

Tableau 3

Ressources nécessaires pour l'activité 1

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Travaux prévus pour 2018 reportés à 2019</i>	<i>Programme de travail pour 2019</i>	<i>Total pour 2019</i>
A. Traitements et autres dépenses de personnel			
Experts nationaux et internationaux	420 000	235 000	655 000
Total partiel	420 000	235 000	655 000
B. Voyages			
1. Voyages des participants aux ateliers et aux réunions	530 000	265 000	795 000
2. Voyages d'experts	176 613	90 000	266 613
Total partiel	706 613	355 000	1 061 613
C. Services contractuels			
Impression et mise en page	20 000	10 000	30 000
Total partiel	20 000	10 000	30 000
Total	1 146 613	600 000	1 746 613

a) Traitements et autres dépenses de personnel

35. Le montant demandé (655 000 dollars) permettra de financer les compétences spécialisées (y compris celles provenant d'organismes des Nations Unies) nécessaires à l'élaboration du bilan et de l'évaluation.

b) Voyages

36. Le montant demandé (1 061 613 dollars) permettra de financer les visites dans les pays, l'organisation d'ateliers et les voyages que les experts doivent effectuer pour accomplir leur mission.

c) Services contractuels

37. Le montant demandé (30 000 dollars) permettra de financer l'édition, la mise en page et l'impression des bilans et des évaluations.

B. Activité 2**Promouvoir l'accès à la recherche et aux connaissances techniques dans certains des pays les moins avancés****1. Contexte et justification**

38. Les pays les moins avancés n'ont qu'un accès très limité aux travaux de recherche publiés, ce qui contribue à l'insuffisance de leur prestation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour atteindre son objectif global – à savoir renforcer les capacités nationales de ces pays et leur donner accès à des connaissances spécialisées de sorte qu'ils ne soient plus laissés de côté dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international –, la Banque s'emploie :

a) à faire valoir auprès des autorités de ces pays l'importance de l'enseignement scientifique et technique ainsi que de la recherche y relative ;

b) à produire rapidement des résultats mesurables afin de favoriser l'engagement de ces pays comme des donateurs ;

c) à stimuler la production de travaux de recherche de qualité dans ces pays, notamment au moyen de la collaboration internationale, qu'elle soit Sud-Sud ou Sud-Nord.

39. Research4Life est un partenariat conclu entre entités des Nations Unies que la Banque met à profit afin d'obtenir rapidement des résultats. C'est le nom collectif de cinq programmes – respectivement administrés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation internationale du Travail – qui donnent aux pays en développement un accès gratuit ou à bas prix à des contenus disponibles en ligne, fruit de travaux d'universitaires ou de professionnels. Ce partenariat est actif dans plus de 100 pays à faible revenu, parmi lesquels tous les pays les moins avancés, depuis 2002. En s'y associant, la Banque fait fond sur ce qu'il a accompli et obtient pour et dans les pays les moins avancés des résultats qui vont au-delà de la portée du partenariat actuel. Research4Life a prouvé que, bien que cela ne soit pas facile, tous les pays les moins avancés peuvent avoir accès en ligne aux informations scientifiques et techniques de qualité publiées dans le monde. L'activité 2 consiste à faire en sorte que les pays les moins avancés tirent le meilleur parti possible de cet accès.

40. Cette activité permet à la Banque de créer de solides réseaux nationaux et d'établir des canaux par lesquels faire régulièrement remonter l'information des pays les moins avancés. Elle aide à mettre à profit toutes les possibilités d'accroître la connectivité et de simplifier l'accès à l'information. Du fait de la modernisation tangible de la structure d'information scientifique et technique dans les pays les moins avancés que permettra cette activité, les institutions nationales seront mieux à même

de former des chercheurs et de produire des travaux de recherche de qualité, jetant ainsi les bases de nouvelles activités de la Banque. Cette activité favorise également la coopération Sud-Sud et Sud-Nord entre les chercheurs, les jeunes universitaires et les entrepreneurs travaillant et vivant dans les pays les moins avancés.

41. Le partenariat Research4Life, fruit de 18 années de travaux, est devenu un modèle pour les autres initiatives en matière d'accès à l'information. Il s'agit d'un partenariat public-privé qui réunit des organismes des Nations Unies ainsi que 185 maisons d'édition internationales, des universités et d'autres organisations afin de donner aux chercheurs, aux universitaires, aux étudiants, aux professionnels et à d'autres personnes dans le monde en développement un accès en ligne à des revues, des livres, des bases de données et d'autres sources d'information de qualité de type universitaire ou professionnel. Tous les pays les moins avancés ont automatiquement droit à un accès gratuit. Les partenaires de Research4Life se sont formellement engagés à poursuivre leur assistance au moins jusqu'en 2025 et l'examen périodique des programmes et leur prolongation sont prévus. De nouvelles maisons d'édition se joignent régulièrement au partenariat, lequel comprend cinq programmes, dotés chacun d'un portail en ligne :

- a) HINARI (Interréseau-Santé Initiative d'Accès aux Recherches)² ;
- b) AGORA (Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture)³ ;
- c) OARE (Accès en ligne pour la recherche sur l'environnement)⁴ ;
- d) ARDI (Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation)⁵ ;
- e) GOALI (Accès mondial en ligne à l'information juridique)⁶.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

42. Cette activité est liée au domaine d'activité 3 (Accès en ligne aux travaux de recherche et exploitation de réseaux), relevant de la grande orientation B (Épauler l'innovation et la recherche nationales) du plan stratégique de la Banque.

3. Objectifs

43. Les objectifs de cette activité sont les suivants :

- a) permettre, faciliter et améliorer l'accès en ligne, sans frais directs, à des revues, bases de données et ouvrages scientifiques coûteux ;
- b) mettre en place les moyens requis pour garantir ou étendre l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et leur utilisation ;
- c) dispenser une formation en la matière à des bibliothécaires, professeurs d'université, étudiants, chercheurs, informaticiens et d'autres groupes concernés ;
- d) obtenir rapidement des résultats tangibles et mesurables grâce à des campagnes intensives menées à l'échelle nationale dans les pays les moins avancés en vue d'intégrer l'exploitation de données scientifiques et techniques dans toutes les activités pertinentes ;

² www.who.int/hinari/fr/.

³ www.fao.org/agora/fr/.

⁴ www.unenvironment.org/explore-topics/environment-under-review/what-we-do/information-management/online-access-research (en anglais uniquement).

⁵ www.wipo.int/ardi/fr/index.html.

⁶ www.ilo.org/goali/lang--fr/index.htm.

e) jeter les bases d'autres activités de la Banque en modernisant de façon tangible les structures d'information scientifique et technique des pays les moins avancés.

4. Réalisations escomptées

44. Au niveau national, la structure d'information comprend deux éléments qui jouent l'un sur l'autre : d'une part, l'accès à des publications scientifiques et techniques de qualité, dignes d'intérêt et de pointe ; de l'autre la capacité d'intégrer les connaissances ainsi acquises de manière appropriée dans toutes les activités pertinentes, telles que l'enseignement, la formation continue, la recherche, l'élaboration des politiques, les pratiques professionnelles et la sensibilisation du public. S'il existe des différences d'un pays à l'autre, certains « indicateurs de succès » communs sont devenus manifestes comme le montrent les nombreuses données d'expérience tirées du programme Research4Life, à savoir :

- a) la participation active d'institutions nationales de premier ordre ;
- b) la formation ;
- c) l'amélioration de la convivialité des interfaces en ligne donnant accès aux revues scientifiques et techniques.

5. Indicateurs de succès

45. Les indicateurs de succès se rapportant à l'activité 2 comprennent des indicateurs de programme ainsi que des indicateurs qui serviront à terme à en démontrer l'impact et à orienter la planification dans chaque pays.

a) Indicateurs de programme

46. Les indicateurs de programme se rapportant à cette activité sont les suivants :

- a) nombre d'institutions auxquelles un accès a été accordé ;
- b) nombre de formateurs ayant reçu une formation ;
- c) nombre d'ateliers organisés ;
- d) nombre de participants par atelier, ventilé par institution, discipline, profession et sexe ;
- e) nombre de centres d'appui institutionnel mis en place ;
- f) nombre de connexions d'utilisateurs (visiteurs).

b) Indicateurs d'impact

47. Les informations recueillies à partir des questionnaires remplis avant et après l'atelier ainsi que des questionnaires de suivi à plus long terme constitueront les indicateurs d'impact de l'activité 2 (analysés conjointement avec les statistiques d'utilisation du système d'authentification central de Research4Life et des systèmes de comptage des visiteurs des sites Web des maisons d'édition partenaires).

6. Principales activités

48. Les efforts de consolidation se poursuivront dans les 12 pays (Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal) où des activités ont été entreprises au titre du budget et du programme de travail pour 2018, et les travaux débiteront dans cinq nouveaux pays. L'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie

s'emploieront à piloter l'accès en ligne d'autres pays du programme aux travaux de recherche.

49. En ce qui concerne les 12 pays retenus pour la première tranche, de nouveaux cours en ligne seront expressément destinés aux chercheurs, tirant parti des socles de la formation initiale à l'accès à l'information dispensée en 2018. Une deuxième mesure qui permettra à ces pays de progresser sera la consolidation du partenariat entre les chercheurs et les bibliothécaires afin d'optimiser le fonctionnement des équipes de chercheurs. Enfin, une troisième mesure consistera à resserrer les liens avec les réseaux de recherche et d'enseignement nationaux et les organisations régionales connexes.

a) Appui au niveau des pays

50. Les activités suivantes seront menées au niveau national en 2019 :

- a) recenser, dans les cinq pays de la deuxième tranche, les institutions nationales « championnes » appelées à coordonner les activités dans chacun d'eux ;
- b) assurer la formation des formateurs ;
- c) organiser des ateliers ;
- d) créer des réseaux professionnels au moyen de colloques rassemblant des étudiants, des chercheurs et des professionnels de différentes institutions, disciplines et fonctions (chercheurs, bibliothécaires et informaticiens par exemple) ;
- e) assurer un appui technique aux informaticiens des institutions nationales ;
- f) dispenser une formation à des bibliothécaires et à d'autres spécialistes compétents pour qu'ils fassent office de référents au sein de leur institution, mais aussi, dans au moins trois des pays où les travaux ont commencé en 2018, à l'échelle nationale ;
- g) répercuter l'information dans les pays les moins avancés afin d'améliorer et d'adapter les services fournis dans le cadre du partenariat Research4Life ;
- h) mener des enquêtes auprès des participants aux ateliers mais aussi, de manière générale, auprès des utilisateurs en vue d'établir des données de référence et d'évaluer les activités réalisées et les progrès obtenus.

51. Au niveau national, les activités d'appui seront administrées par des experts (coordonnateurs des services de bibliothèque électronique et coordonnateurs de la formation), avec le concours du secrétariat d'Hinari – le programme au titre de Research4Life mené par l'OMS – et de l'équipe de renforcement des capacités de Research4Life à la FAO.

b) Mise à niveau et stabilisation de la structure technique

52. Il s'agira principalement ici d'améliorer l'accès des utilisateurs aux publications scientifiques et techniques, notamment en tenant compte de leurs réactions, recueillies au moment du lancement des activités au niveau national. Cet important effort de formation et de sensibilisation dans les pays sélectionnés suscitera, à son tour, une forte augmentation de la demande d'accès à Research4Life, de sorte que les systèmes d'authentification, les portails, les entrepôts de données (s'agissant des statistiques de fréquentation) et d'autres bases de données et structures d'administration seront intensément sollicités. Il est donc essentiel de garantir la stabilité et la mise à niveau régulière de la structure technique de Research4Life.

53. Ces activités seront gérées et secondées par des experts (administration de projets techniques et appui technique), avec le concours du secrétariat d'Hinari, le

programme au titre de Research4Life mené par l’OMS, cette organisation étant actuellement responsable de la maintenance de la plupart des systèmes y relatifs.

7. Pays concernés

54. En 2018, l’activité 2 portait sur la première tranche de 12 pays. Pour ce qui est de 2019, il est proposé que, sous réserve de l’approbation des pays concernés, des travaux soient menés également pour une deuxième tranche de pays (Angola, Guinée, Haïti, Sierra Leone et Vanuatu). Cette activité s’adressera donc d’une part aux neuf pays (Angola, Bangladesh, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Vanuatu) qui semblent avoir atteint un seuil critique sur le plan informatique de sorte que des efforts concertés y aboutiront aux avancées les plus importantes, et d’autre part, aux huit pays (Bhoutan, Burkina Faso, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Malawi et Sierra Leone) où l’exploitation effective et rapide du potentiel scientifique et technologique pose davantage problème. Des institutions « championnes » et des formateurs de certains des pays qui étaient les bénéficiaires d’activités en 2018 (notamment l’Ouganda et la République-Unie de Tanzanie) participeront directement à la prestation d’un appui aux pays de la deuxième tranche, par la création de réseaux régionaux et la coopération Sud-Sud.

8. Prévisions budgétaires

55. Les montants demandés au titre de l’activité 2 sont présentés ci-après.

Tableau 4

Ressources nécessaires pour l’activité 2

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Travaux prévus pour 2018 reportés à 2019</i>	<i>Programme de travail pour 2019</i>	<i>Total pour 2019</i>
A. Traitements et autres dépenses de personnel			
Experts : renforcement des capacités, coordination et gestion	33 203	332 000	365 203
Experts : développement et gestion des technologies	31 877	119 000	150 877
Experts nationaux : coordonnateurs de pays	16 837	120 000	136 837
Total partiel	81 917	571 000	652 917
B. Voyages			
Voyages du personnel	27 389	105 000	132 389
Voyages liés aux ateliers	162 385	190 000	352 385
Voyages des coordonnateurs de pays	31 614	195 000	226 614
Total partiel	221 388	490 000	711 388
C. Services contractuels			
Lieu de l’atelier et services liés au renforcement des capacités	93 117	342 000	435 117
Développement de technologies : appui, maintenance et mise à niveau	300 000	450 000	750 000
Total partiel	393 117	792 000	1 185 117
Total	696 422	1 853 000	2 549 422

a) Traitements et autres dépenses de personnel

56. Le montant demandé (652 917 dollars) permettra de financer : le renforcement des capacités, la coordination, la gestion et l'appui administratif ; les services d'experts internationaux en matière de renforcement des capacités et de coordination des services de bibliothèque électronique ; les services d'experts internationaux en développement et en gestion de technologies ; et les services des coordonnateurs de pays.

b) Voyages

57. Le montant demandé (711 388 dollars) permettra de couvrir, selon que de besoin, les frais de voyage du personnel et des experts, notamment des coordonnateurs de pays, des formateurs et des participants aux ateliers en appui aux activités principales.

c) Services contractuels

58. Le montant demandé (1 185 117 dollars) permettra de financer d'une part la maintenance, la mise à niveau continue et l'appui requis au titre de l'infrastructure technique de Research4Life, et, d'autre part, les programmes de renforcement des capacités scientifiques et technologiques (apprentissage en ligne, octroi de subventions modiques, formation des experts aux problèmes propres à chaque pays, stages de perfectionnement menés dans le cadre de la coopération Sud -Sud, ou encore services en vue de l'organisation et de la tenue d'ateliers et de l'établissement de réseaux professionnels).

C. Activité 3 Mobiliser des ressources

59. La création de la Banque, étape des plus importantes, devrait aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, la technologie et l'innovation et d'exploiter la technologie aux fins de la transformation structurelle de leur économie et du développement durable. La Banque favorisera de plus l'instauration, aux plans national et régional, de conditions propices à l'innovation de sorte à obtenir des technologies provenant d'autres pays et à épauler l'innovation et la recherche nationales. Elle aidera également les pays les moins avancés à renforcer les capacités nationales et régionales en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle et les grandes orientations à retenir en matière de technologie ; enfin, elle facilitera le transfert de technologie et, ce faisant, elle accélèrera l'accession des pays les moins avancés à un mode économique fondé sur la connaissance.

60. On estime que, pour atteindre cet objectif dans l'ensemble des 47 pays les moins avancés, la Banque devrait disposer d'un budget annuel de 35 à 40 millions de dollars. S'il est vrai qu'un budget annuel de 10 millions de dollars permettrait d'entamer des activités de fond dans bon nombre de ces pays, les ressources disponibles pour 2018 font apparaître un important déficit qu'il faudra combler.

61. Il faut donc redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources auprès de toutes les parties prenantes, y compris auprès de fondations, d'organisations de la société civile et du secteur privé. Ce sera l'une des principales tâches du Directeur général. Afin de mettre en place une stratégie probante de mobilisation des ressources, il faut trouver un moyen efficace de lever des fonds provenant de bailleurs traditionnels, de fondations et d'autres parties prenantes. Pour ce faire, la Banque s'assurera les services d'experts de la mobilisation de ressources, qui seront chargés d'établir un

plan fondé sur de nombreuses recherches documentaires et des contacts directs avec divers représentants des différentes catégories de donateurs.

Tableau 5
Ressources nécessaires pour l'activité 3

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Travaux prévus pour 2018 reportés à 2019</i>	<i>Programme de travail pour 2019</i>	<i>Total pour 2019</i>
A. Traitements et autres dépenses de personnel			
Expert(e) en mobilisation des ressources	30 000	–	30 000
Total partiel	30 000	–	30 000
B. Voyages			
Voyages de l'expert(e)	40 000	–	40 000
Total partiel	40 000	–	40 000
C. Dépenses de représentation			
Dépenses de représentation	5 000	–	5 000
Total partiel	5 000	–	5 000
Total	75 000	–	75 000

a) Traitements et autres dépenses de personnel

62. Le montant demandé (30 000 dollars) permettra de financer les services de l'expert(e) en mobilisation des ressources (environ trois mois de travail).

b) Voyages

63. Le montant demandé (40 000 dollars) permettra de financer les frais de voyage du personnel et de l'expert(e), en fonction des besoins en matière de mobilisation des ressources.

c) Dépenses de représentation

64. Le montant demandé (5 000 dollars) permettra de financer les dépenses de représentation (manifestations officielles).

D. Activité 4
Élaborer une stratégie de communication

65. La création de la Banque, étape des plus importantes, devrait aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, la technologie et l'innovation et d'exploiter la technologie aux fins de la transformation structurelle de leur économie et du développement durable. Il faut donc que la Banque soit plus connue des bénéficiaires, des parties prenantes et des donateurs.

66. Un(e) expert(e) en communication sera engagé(e) pour définir une stratégie en matière de communication, notamment sur les réseaux sociaux, créer des comptes sur ces réseaux et établir une nouvelle identité visuelle, des orientations quant au style à retenir et une banque d'images à utiliser aux fins de la communication, en particulier

sur le site Web. La stratégie de communication devra jouer un rôle déterminant dans les efforts de mobilisation des ressources.

Prévisions de dépenses

67. Les montants demandés pour l'activité 4 sont présentés ci-après.

Tableau 6

Ressources nécessaires pour l'activité 4

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2019</i>
A. Traitements et autres dépenses de personnel	
Expert(e) en communication	30 000
Total partiel	30 000
B. Voyages	
Voyages de l'expert(e)	10 000
Total partiel	10 000
Total	40 000

a) Traitements et autres dépenses de personnel

68. Le montant demandé (30 000 dollars) permettra de financer les services de l'expert(e) en communication (environ trois mois de travail).

b) Voyages

69. Le montant demandé (10 000 dollars) permettra de financer les frais de voyage du personnel et de l'expert(e), selon que de besoin.